

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Avril 2011

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Jeudi 21 Avril 2011 à 18 heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 15 Avril 2011.

Etaient présents : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. LEROY Michel, Adjoint au Maire, M. DUCARNE Jean-Claude, Adjoint au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. PETIT Pierre, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, Mme HEVIN Marie-José, M. BOUTE Henri, M. LEFEVRE Gilbert, Mme BALASSE Marie-Ange, M. MICHAUX Christian, Mme GRAVET Hélène, Mme BUISSET Christie, M. COLNOT Alain, Mme CHARBONNEAU Angélique, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme RANSON Bernadette (par M. Alain POYART), Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle (par Mme BUISSET Christie), Mme MASUYER Martine (par Mme Marie-Ange BALASSE), M. DELSIGNE Denis (par Mme Cathy MENET).

Absents excusés : Mme DEMATTE Christiane, M. GHEZAL Saïd, M. HAUSEMONT Sébastien.

Absente non excusée : Mme LOUCIF Dalila

Mme MENET indique qu'elle dispose de deux procurations : celle de M. DELSIGNE et celle de M. HAUSEMONT. Ne pouvant en utiliser qu'une seule, elle informe qu'elle utilisera celle de M. DELSIGNE qui l'a sollicitée en premier et personnellement. M. HAUSEMONT sera donc compté comme absent excusé.

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 Février 2011 est adopté sans aucune observation.

Monsieur le Maire indique en préambule que le D.O.B. a été vu longuement en Commission de Finances le mardi 19 Avril, de 18h15 jusque 21 heures. « Ce sera un budget serré, il n'y a pas de recettes miracles, la D.G.F. diminue, les subventions de l'Etat, de la Région sont plus étalées dans le temps, voire revues à la baisse comme la DETR pour la 3^{ième} tranche du Quartier Peltriset.

Mme DEZITTER indique que les charges de fonctionnement ont augmenté de 5,5 %, or, si l'on veut faire de l'autofinancement, il faut absolument maîtriser le fonctionnement. « Le chapitre 65 a augmenté de 20% » poursuit-elle, « ceci pour plusieurs raisons : la compensation du déficit du Caméo (60 000 €), un versement de 55 000 € au Caméo (rien en 2009 en raison du versement DRE, et le versement de la « part communale » du financement de la maison de retraite (20 000 €).

Monsieur le Maire reprend la parole pour insister à son tour sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il faudra étaler dans le temps les travaux en régie. En investissement, on continue le Quartier Peltriset, même si le financement est en baisse. Pour le reste il y aura des choix à faire : en ce qui concerne la Garderie Petit Tambour, on a eu une opportunité : la part restant à charge de la ville n'est que de l'ordre de 18 %, il fallait en profiter. Le parc de véhicules des services techniques nécessitait une remise à niveau. La construction du 3^{ième} court de tennis est sur le point de commencer et le club va rénover les 2 autres courts ».

Mme MENET constate « qu'on est limité dans nos actions en raison de la baisse des subventions ; par ailleurs j'aurais aimé avoir communication des ratios comparatifs, c'est un droit ! Le Quartier Peltriset va nous obliger à revoir à la baisse d'autres projets d'envergure, c'est donc une pause nécessaire.

Quant aux mini-stades, je ne suis pas trop d'accord sur les emplacements mais ça me tient à cœur, j'espère que l'on va avancer la dessus... Le toit de la Mairie, c'est peut être moins urgent. La réfection du plancher de la salle de sports, c'est effectivement nécessaire. Un certain nombre d'études sont inscrites au budget : il faut que l'on réfléchisse à un meilleur éclairage de la Collégiale et des remparts.

La vidéo surveillance, on n'en parle plus trop, ça n'est pas pour me déplaire ! La baisse des impôts, cela relève de votre choix, par contre le constat, c'est bien la baisse des soutiens financiers ».

- « Les ratios comparatifs vous seront communiqués lors du budget primitif » assure Mme DEZITTER, « concernant Peltriset c'est un très gros dossier pour une ville comme la nôtre ».

-« On aurait pu le faire avant ! » coupe Mme MENET.

-« On l'a entamé après d'autres dossiers importants » répond Monsieur le Maire, « on s'est endetté pour le Plateau Chemerault et les remparts mais il fallait le faire, le train ne passe pas deux fois, désormais il faut étaler davantage les projets. Nous sommes tous dans le même bain, au Conseil Général ils étalent aussi leurs investissements. Le mini-stade, s'il est retenu, ne verra pas le jour avant 2012. A la salle de sports il y a en outre un problème de sécurité. Pour le toit de la Mairie on ne peut plus attendre, mais il a fallu passer par un maître d'œuvre accrédité par l'ABF et c'est forcément plus cher... N'oublions pas le rond point de la Rotonde : c'est pour 2012 et nous allons avoir de gros travaux à notre charge. Si le Conseil Général est prêt, il faut que l'on suive ! »

Le D.O.B. ne fait pas l'objet d'un vote, il en est pris acte.

Reprise anticipée des résultats de 2010.

Mme DEZITTER explique que l'instruction comptable M14 permet de procéder à la reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif clos.

Les résultats sont :

Section de fonctionnement :	excédent de 503 536, 84 €
Section d'investissement :	déficit de 775 689, 39 €

Quant aux restes à réaliser, ils s'élèvent à :

1 198 037, 00 € en dépenses d'investissement
1 736 032, 00 € en recettes d'investissement

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 237 694,39 € et de limiter l'inscription de l'excédent en section de fonctionnement à 265 842,45 €.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

Forfait Communal pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Il est proposé de porter à 430 € par élève d'Avesnes-sur-Helpe en maternelle comme en primaire le forfait communal 2011 pour l'école Jeanne d'Arc (*).
Compte tenu du nombre d'élèves d'Avesnes-sur-Helpe fréquentant cette année l'établissement, soit 62, le montant total du forfait communal est donc de 26 660 €.

*(soit une augmentation de 2 % par rapport à 2010).

Rappel : En 2010 le forfait par élève était de 421 € ; le total versé était de 34 522 € (82 élèves).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Taux d'imposition 2011.

Pour la 6^{ième} année consécutive, il est proposé au Conseil Municipal de diminuer de 2,2 % le taux d'imposition de la taxe d'habitation qui passerait ainsi de 22,17 % à 21,69 %.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti resterait à 20,03 %.

Par contre la baisse du taux de la taxe d'habitation a une influence sur le taux de la taxe sur le foncier non bâti : en effet le taux maximal de taxe foncière sur les propriétés non bâties est égal au taux de l'année précédente multiplié par le coefficient de variation du taux de la taxe d'habitation (taux de taxe d'habitation choisi pour 2011, divisé par le taux de taxe d'habitation voté en 2010 soit $\frac{21,69}{22,17} = 0,97835$)

Soit pour le TFNB : $50,26 \times 0,97835 = 49,17$ %

en résumé :	TH :	21,69 %
	TFB :	20,03
	TFNB :	49,17 %

« La baisse de taxe d'habitation n'impacte que faiblement le budget » commente Mme DEZITTER.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme MENET, M. DELSIGNE), donne son accord sur ces taux.

Tarifs de la restauration scolaire.

Mme DEZITTER propose au Conseil Municipal de fixer comme suit à compter du 02 Mai 2011 les tarifs de la restauration scolaire.

	Couleur du ticket	Tarif actuel	Tarif à compter du 02.05.2011
Enfants d'Avesnes	Vert	9,63 € la carte de 4 tickets	9,80 €
Enfants de l'extérieur	Orange	14,56 € la carte de 4 tickets	14,83 €
Enseignants et extérieurs	Blanc	5,38 € le ticket	5,48 €
Enseignants bénéficiant De la convention	Bleu	4,24 € le ticket	4,32 €

Soit une augmentation de 1,8 % (taux prévisionnel d'inflation pour 2011).

- « Je vais vous épargner mes arguments habituels » déclare Mme MENET, « et je m'abstiendrai ».

-« 1,8 % c'est à peu près l'augmentation du coût de la vie », intervient Monsieur le Maire, « le marché va être relancé et on paiera certainement plus de 1,8 % en plus ! Le gaz, l'électricité c'est plus de 25 % en plus, il faut bien que l'on suive ! Par ailleurs les familles en difficulté sont aidées par le C.C.A.S. »

Finalelement le Conseil Municipal donne son accord sur les tarifs proposés à l'unanimité moins deux abstentions (Mme MENET, M. DELSIGNE).

Tarifs de location des salles municipales.

- « On en a débattu en commission de finances » indique Monsieur le Maire, « on ne va pas revenir sur tous les tarifs... On a comparé avec les communes voisines, nos tarifs étaient bas ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les tarifs ci-après, avec effet au 1.05.2011.

Tarifs du Caméo.

- « Nos tarifs sont inchangés depuis longtemps » indique Mme DEZITTER, « même avec l'augmentation proposée, on reste bien en dessous des tarifs de Maubeuge ».

Elle propose les tarifs suivants :

Type de tarifs	<i>en vigueur</i>	proposés
Tarif plein	6.00 €	6.50 €
Tarif réduit	5.00€	5.50 €
Tarif groupes	3.50 €	4.00 €
Carte Abonnement (5 places)	24.50 €	26.00 €
Comités d'entreprises	4.90 €	5.00 €

- « Nous sommes certes déficitaires » intervient Mme MENET « mais je ne suis pas favorable à une augmentation des tarifs, ça ne diminuera pas le déficit. C'est un cinéma de proximité, de famille ; je me félicite de sa présence et je trouve qu'il y a une belle programmation. Les gens y viennent en famille, il y a des personnes âgées, ça me désole d'augmenter le prix des entrées... »

- « Il ne faut pas creuser le déficit » répond Monsieur le Maire, « le chauffage a augmenté fortement, le passage du ticket de 6 € à 6, 50 €, ça fait 10 000 € de plus pour 20 000 entrées, ça n'est pas rien ! »

Finalelement les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité moins 2 voix contre (Mme MENET, M. DELSIGNE), avec effet au 4 Mai 2011.

Tarifs de la piscine.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité avec effet au 2 Mai 2011 :

Types de tarifs concernés	<i>en vigueur</i>	proposés
Abonnements (12 entrées) ADULTES	20.80 €	21.00 €
Abonnements (12 entrées) JUNIORS	12.80 €	13.00 €
Abonnements (12 entrées) EXTERIEURS	26.25 €	26.50 €
Cartes annuelles AVESNOIS	40.00 €	50.00 €
Cartes annuelles EXTERIEURS	75.00 €	90.00 €
Leçon de natation : tarif unique avesnois/extérieurs		5.00 €
<u>NOUVEAU</u> : Comités d'entreprises		2.00 €

Tarifs du Centre Socio culturel « Nouvel air ».

- « Les tarifs suivants ont été validés à l'unanimité par le Conseil d'exploitation » indique Mme DEZITTER, « et on est bien en dessous des tarifs des Centres socioculturels de la région. Les tarifs seront applicables à partir de septembre 2011 ; pour les ALSH les tarifs ne seront applicables qu'en juillet 2012 car certaines familles ont déjà payé pour 2011 ».

<p>La tarification au coefficient familial reste appliquée pour une année d'inscription de l'enfant dans les différents ALSH et permet aux parents de s'inscrire gratuitement dans les ateliers Parentalité du mercredi et de bénéficier de la carte Famille (soit environ une centaine de jours à l'année de 14 h à 17 h)</p>		
TARIFS pour les inscriptions en période scolaire	<i>en vigueur</i>	proposés à compter de SEPTEMBRE 2011
QF < 325	19,00 €	25,00 €
325 < QF < 503	21,00 €	28,00 €
503 < Q F < 1031	23,00 €	31,00 €
QF > 1031	25,00 €	35,00 €

TARIFS pour les ALSH Eté (20 jours de 9 h à 17 h)	<i>en vigueur</i>	proposés à compter de JUILLET 2012
QF < 325	90,00 €	96,00 €
325 < QF < 503	92,00 €	100,00 €
503 < Q F < 1031	94,00 €	105,00 €
QF > 1031	96,00 €	110,00 €

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité moins deux abstentions (Mme MENET, M. DELSIGNE).

Tarifs du Cimetière.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

Eléments	<i>en vigueur</i>	proposés à compter du 01 mai 2011
Concession « Caverne » 4 places 50 ans	185,00 €	195,00 €
Concessions 15 ans (caveau simple)	36,80 €	45,00 €
Concessions 30 ans (caveau simple)	145,70 €	170,00 €
Concessions 50 ans (caveau simple)	368,20 €	400,00 €
Concessions 15 ans (caveau double)	70,10 €	90,00 €
Concessions 30 ans (caveau double)	277,50 €	340,00 €
Concessions 50 ans (caveau double)	701,30 €	800,00 €

Taxe creusement tombe pleine terre

Adulte 1 place	46,40 €	50,00 €
Adulte 2 places	92,80 €	100,00 €
Enfant -12 ans -mort né	36,00 €	40,00 €

Droit d'ouverture du caveau et d'inhumation	12,80 €	20,00 €
Droit d'exhumation et de ré inhumation	25,60 €	40,00 €
Droit d'ouverture du caveau provisoire	5,20 €	20,00 €
Droit d'exhumation et de ré inhumation en sus du creusement et de l'ouverture	17,60 €	30,00 €

Frais de séjour caveau provisoire

- par jour le premier mois	0,60 €	1,00 €
- par jour au delà	1,10 €	1,50 €


Vidange du caveau	12,00 €	20,00 €
-------------------	---------	---------

Columbarium

1 place : concession de 50 ans	608,30 €	610,00 €
2 places : concession de 50 ans	672,30 €	680,00 €
3 places : concession de 50 ans	800,40 €	810,00 €
4 places : concession de 50 ans	928,40 €	950,00 €

Taxe de dépôt	12,80 €	15,00 €
Vacation Police Municipale pour mises en bière ou exhumation	14,40 €	20,00 €

Monsieur le Maire signale néanmoins une anomalie : un renouvellement de concession de 30 ans (soit 60 ans) revient moins cher qu'une concession de 50 ans.

 **Participation financière « Outil WISC. IV ».**

L'Inspection de l'Education Nationale du secteur Avesnes/Fourmies souhaite doter la psychologue scolaire d'un outil (le test WISC.IV) qui permet de mesurer l'intelligence de l'enfant et de ce fait, d'organiser la scolarité des élèves à bon escient. Actuellement, la psychologue scolaire du bassin Sambre-Avesnois est la seule à ne pas disposer de ce test.

La psychologue scolaire intervient auprès des 493 élèves de la commune ; l'outil WISC.IV coûte 2 352.81 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de cet outil proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés dans les écoles d'Avesnes. La participation financière est de 1.70 € par enfant soit un montant total alloué de 831.10 €.

- « Les autres communes ont participé » précise Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité moins deux abstentions (Mme MENET – M. DELSIGNE).

 **Garanties d'emprunts.**

Monsieur le Maire expose que la S.A. d'H.L.M. « L'Avesnoise » sollicite de la Ville d'Avesnes-sur-Helpe la garantie de plusieurs emprunts destinés à financer les opérations suivantes :

- 1 logement neuf au n° 6 rue St Barthélemy :
 - emprunt de 36 872 € pour le foncier
 - emprunt de 130 270 € pour les travaux

- 1 logement en réhabilitation au 39 rue Léo Lagrange :
 - emprunt de 45 826 € pour le foncier
 - emprunt de 166 090 € pour les travaux

- 1 logement en réhabilitation au 1 rue St Barthélemy :
 - emprunt de 34 107 € pour le foncier
 - emprunt de 123 866 € pour les travaux

- 3 logements en réhabilitation aux 5, 7 et 9 Rue d'Albret :
 - emprunt de 133 827 € pour le foncier
 - emprunt de 344 057 € pour les travaux

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Opération d'embellissement des façades.

Monsieur le Maire dresse un récapitulatif de cette opération menée depuis 2006 et qui connaît une belle réussite :

129 dossiers ont été déposés et validés par l'Architecte des Bâtiments de France, dont

- ↪ 106 dossiers sont actuellement clos (travaux achevés)
- ↪ 4 dossiers ont été abandonnés par le propriétaire (pour des raisons diverses)
- ↪ Madame l'Architecte des Bâtiments de France a refusé de signer deux certificats de conformité car les travaux ne correspondaient pas aux prescriptions qui avaient été demandées.
- ↪ 1 dossier est invalidé par dépassement de la date d'échéance de l'arrêté du conseil Général
- ↪ 14 dossiers sont en cours de travaux

- ↪ 2 dossiers ont été acceptés par l'Architecte des Bâtiments de France, en comité de pilotage, le 10 mars 2011 :

Propriétaire	Immeuble concerné par l'opération	Coût total	Participation communale	Participation C. Général	Solde propriétaire
<u>Monsieur et Madame ZIMMER</u>	4, rue Gossuin	26998,85	1600	4800	20598,85
<u>Gestion Value</u>	23, Place Lelerc	10857,63	1085,76	3257,29	6514,58

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces 2 dossiers et leur plan de financement.

Réfection du sol de la salle de sports.

Le Complexe sportif Laurent SWAENPOEL est composé de 2 principaux équipements bien distincts : **la piscine municipale "Laurent SWAENPOEL" et le gymnase.**

La salle de sports accueille **différentes activités sportives** pratiquées par des associations (le basket-ball, le hand-ball, le badminton, Association « Les Fous du Volant », le tennis, « Club de Tennis », le football en salle, Association « Football club Avesnes-sur-Helpe », la gymnastique, Association « Gymnastique Entretien Adultes »)

et différents autres utilisateurs comme

- ➔ Le centre socioculturel « Le Nouvel Air » 10h00 / semaine
- ➔ Le lycée Jessé de Forest 39h30 / semaine
- ➔ Les écoles primaires 3h00 / semaine
- ➔ Le Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes / Service alcoologie 1h00 / semaine
- ➔ Les associations pratiquant les activités ci-dessus énoncées 28h30 / semaine

Selon un planning bien déterminé et des conventions dûment signées par chacun.

Or, on constate aujourd'hui les problèmes suivants :

- Sol en mauvais état – Décollement des dalles, rebond difficile, irrégularités du sol
- Eclairage insuffisant
- Bancs : obsolètes et dangereux
- Espaliers : en très mauvais état, dangereux
-

Le projet comprend donc

La réfection du sol - Le sol sera refait dans son intégralité (évacuation du sol et du sous-sol existant (plancher bois non homogène, évolutif et dégradé), réalisation d'une dalle de béton, pose d'une couche anti-humidité et isolation phonique)

Le renforcement de l'éclairage existant - La pose latérale de l'éclairage sera maintenue mais l'éclairage existant sera renforcé.

Pour répondre aux conditions de la démarche HQE sollicitée dans le cadre du Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs, il sera choisi des procédés et des produits de construction respectueux de l'environnement (matériaux recyclables). Le chantier sera de faible nuisance (gestion des déchets, etc...).

Les travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée et bénéficiant des agréments nécessaires.

Dans le cadre du montage des dossiers de demande de subvention, il a été sollicité un devis qui chiffre à 89 949 euros HT le montant des travaux à effectuer. **Le plan de financement** pourrait donc être le suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Montant HT des travaux :	89 949.00	FDSES :	40 477.05 (45%)
TVA (19.6%) :	17 630.00	C Régional :	25 000.00
		Autofinancement Ville :	42 101.95
TOTAL :	107 579	TOTAL :	107 579

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce plan de financement et de l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Financement de la troisième tranche de travaux au Quartier Peltriset.


Monsieur le Maire rappelle que la DETR pour la 3^{ème} tranche des travaux du Quartier Peltriset ne sera pas aussi élevée que prévu, il convient donc de rechercher des financements complémentaires. Il indique qu'une subvention de 20 000 € pourrait être obtenue au titre de la réserve parlementaire par l'intermédiaire du Sénateur Jean-René LECERF. Il convient de produire une délibération.

Mme MENET déclare qu'elle s'abstiendra sur cette question.

- « Vous refusez une subvention de 20 000 € ? » s'étonne Monsieur le Maire, « c'est une attitude bizarre... »

- « Je fais ce que je veux ! » rétorque Mme MENET.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette demande de financement, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme MENET – M. DELSIGNE).

 **Personnel Municipal.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les ajustements suivants à compter du 1^{er} Mai 2011.

– Agnès LEROY :

Chef de projet en C.D.D. depuis le 1^{er} Janvier 2005 à l'indice brut 759, passé en C.D.I. depuis le 1^{er} Janvier 2011. Il est proposé de lui affecter l'indice brut 864 (par référence au 8^{ième} échelon du grade d'attaché principal) à compter du 1.05.2011.


– Cédric MAZOUNI :

Adjoint d'animation de 2^{ème} classe (indice brut 364) en C.D.D. Il est proposé, suite à l'obtention de diplômes complémentaires, de le nommer assistant socio éducatif, toujours en C.D.D., à l'indice brut 384 (4^{ème} échelon du grade).

– Mickaël LEFEVRE :

Actuellement en C.A.E. au Centre Socioculturel. Il est proposé de le nommer Adjoint d'Animation en C.D.D. à l'indice 310 (5^{ième} échelon du grade).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

 **Règlement d'utilisation des salles municipales.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à étudier ce règlement (pièce jointe) et à faire part d'éventuelles remarques. A noter que la tarification figurant dans ce document est l'ancienne tarification.

 **Enfin pour information, Monsieur le Maire donne connaissance de :**

- la liste des adresses mails des différents services de la commune
- le rapport annuel 2010 de la Commission Communale d'Accessibilité.

Monsieur le Maire donne rendez-vous au Conseil Municipal le Jeudi 28 Avril pour le vote du Budget Primitif 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Pour extrait conforme
Le Maire

A. POYART